

L'alimentation scolaire liée à la production locale

Cadre de référence

Synopsis - mars 2017



World Food Programme



**Centre of Excellence
against Hunger**



**Food and Agriculture
Organization of the
United Nations**



Investing in rural people

**global child nutrition
FOUNDATION**

**PCD | Imperial College
London**
The Partnership for
Child Development



**NEPAD
TRANSFORMING AFRICA**

Le Cadre de référence est le résultat de la collaboration de divers acteurs, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), le Centre d'Excellence contre la faim du Programme alimentaire mondial (CdE PAM) au Brésil, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), Global Child Nutrition Foundation (GCNF), Partnership for Child Development (PCD) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les opinions exprimées dans le Cadre de référence sont celles des collaborateurs individuels et ne reflètent pas nécessairement la position officielle des organisations participant à cette collaboration.

Nous devons ce Cadre de référence au soutien généreux du Gouvernement du Canada, sans lequel son élaboration n'aurait pas été possible.



Avant-propos

Au moins 368 millions d'enfants dans le monde prennent leur repas à l'école chaque jour grâce à des **programmes d'alimentation scolaire** gérés à différents degrés par les gouvernements des pays. Non seulement l'alimentation scolaire nourrit les enfants et améliore leur santé, mais elle est également essentielle pour favoriser l'accès à l'éducation dans la mesure où elle augmente les taux de scolarisation, ainsi que la fréquentation et la réussite scolaires. En outre, l'alimentation scolaire présente des bénéfices en termes de santé et d'éducation qui auront des répercussions positives tout au long de la vie.

De plus en plus de gouvernements achètent la nourriture des cantines scolaires auprès de petits exploitants agricoles locaux dans un souci de dynamiser l'agriculture locale, renforcer les systèmes alimentaires locaux et sortir les communautés de la pauvreté. Dans la mesure où cette **alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL)** augmente efficacement les impacts des programmes réguliers d'alimentation scolaire et apportent des avantages économiques aux communautés locales, les gouvernements ont identifié l'ASPL comme étant une stratégie pour atteindre les objectifs de développement durable visant à mettre un terme à la pauvreté (ODD1) et à la faim (ODD2). L'ASPL favorise également une éducation de qualité, non exclusive et équitable (ODD4), l'autonomisation des filles (ODD5), la croissance économique partagée et durable (ODD8) et la réduction des inégalités dans les pays (ODD10). Et enfin, elle contribue aux efforts visant à mettre en œuvre des partenariats pour le développement durable (ODD17).

Toutefois, **la conception et la mise en œuvre d'un programme ASPL** sont des tâches complexes. Alors que les gouvernements nationaux sont de plus en plus nombreux à mettre en place et intensifier les investissements réalisés dans les programmes ASPL, les partenaires mondiaux répondent à la nécessité de fournir une assistance technique pour l'exécution et la mise à échelle de programmes de grande qualité, efficaces et efficaces. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Centre d'Excellence contre la faim du Programme alimentaire mondial (CdE PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), Global Child Nutrition Foundation (GCNF), Partnership for Child Development (PCD) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ont uni leurs forces pour créer un **Cadre de référence** dédié à l'élaboration, à la mise en œuvre et au déploiement de programmes ASPL gérés par les gouvernements.

Le Cadre de référence permet d'harmoniser les connaissances, outils et expertises existants des différents partenaires. C'est par conséquent un très bon exemple d'effort collaboratif mené pour aider les gouvernements à atteindre leurs buts.

Coup d'oeil sur le Cadre de référence

Le Cadre de référence pour l'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL) est un outil qui permet d'aider les décideurs, praticiens, gouvernements et parties prenantes à concevoir, à mettre en œuvre et à mettre à l'échelle les programmes ASPL. Ce document résume le contenu et le processus structuré du Cadre de référence pour l'ASPL et donne des orientations sur les principales considérations et les éléments pertinents pour les programmes HGSM.

Les principaux objectifs du Cadre de référence pour l'ASPL sont :

- 1. de préciser les concepts, cadres et objectifs clés des programmes ASPL ;**
- 2. d'harmoniser les documents d'information existants ;**
- 3. d'apporter des références techniques aux gouvernements pour la conception, la mise en œuvre et l'amplification de programmes ASPL efficaces, efficaces et durables.**

Le Cadre de référence (au même titre que le résumé) se divise en quatre modules :



MODULE 1 - Compréhension de l'ASPL – définit et explique les concepts, avantages, bénéficiaires et prérequis de conception.

MODULE 2 - Planification des programmes ASPL – fournit des conseils modulables concernant la planification de programmes ASPL non seulement adaptés au contexte national et à l'agriculture locale, mais aussi sensibles aux aspects nutritionnels.

MODULE 3 - Conception et Mise en œuvre des programmes ASPL – donne des conseils sur les différentes options de mise en œuvre, notamment des modèles pour relier l'ASPL à l'agriculture locale et pour s'assurer que les programmes sont développés en tenant compte de la nutrition.

MODULE 4 - Suivi et évaluation des programmes ASPL – identifie les indicateurs à suivre et à évaluer dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'accès aux marchés et de la production agricole, des avantages et des capacités des agriculteurs et de la participation communautaire.

Cadre de référence pour l'alimentation scolaire liée à la production locale

MODULE 1 – Compréhension de l'ASPL

De l'alimentation scolaire à l'alimentation scolaire liée à la production locale

Les programmes d'alimentation scolaire sont généralement considérés comme des interventions d'éducation visant à faciliter l'accès à l'enseignement, augmenter les taux de fréquentation et de rétention scolaire, et améliorer la nutrition des écoliers. D'autre part, il a été prouvé qu'en contribuant à l'enseignement et à la santé des enfants, les programmes d'alimentation scolaire augmentent le potentiel productif de ces futurs adultes. En particulier lorsque l'alimentation scolaire fait partie d'une formule d'investissement plus générale dans l'éducation, elle favorise la maximisation de la rentabilité des investissements et contribue, à long terme, à la diminution de la pauvreté.

Ces avantages sont renforcés par la construction de liens entre les écoles et les petits exploitants agricoles. Les programmes ASPL présentent une opportunité d'améliorer leurs moyens d'existence, tout en renforçant le lien entre la nutrition et l'agriculture. Lier les écoles à la production locale a également pour effet d'augmenter la durabilité des programmes d'alimentation scolaire. Ce lien joue un rôle essentiel dans la transition des programmes d'alimentation scolaire vers des programmes durables à l'échelle nationale.

Les programmes ASPL favorisent le développement de chaînes de valeur durables et inclusives en faveur de la nutrition, aspect qui peut jouer un rôle important dans la configuration des systèmes alimentaires durables aux échelons local et national, compte tenu de l'importance de la manière dont les denrées sont produites, transformées, distribuées, commercialisées et consommées. Ils peuvent faciliter l'identification de points d'entrée de politique et d'investissement, pour généraliser les interventions sensibles aux aspects de nutrition le long de la chaîne de valeur, et identifier les rôles et responsabilités collectifs et individuels des différentes parties prenantes.

Émergence du concept de l'ASPL

2003 : les gouvernements africains décident d'inclure les programmes d'alimentation scolaire liés à des denrées de provenance locale produites par de petits exploitants agricoles, dans le cadre agricole stratégique de l'union Africaine (CAADP). NEPAD lance des programmes pilotes d'alimentation scolaire liée à la production locale en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, en Tanzanie, en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, au Sénégal, en Ouganda et en Zambie. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et NEPAD reconnaissent l'ASPL comme étant une initiative favorisant la sécurité alimentaire et le développement rural.

2003 : le gouvernement du Brésil lance la stratégie Faim Zéro, dont fait partie le Programme d'acquisition alimentaire (PAA).

2005 : la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) reconnaît l'ASPL parmi les interventions clés de son plan pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim à l'horizon 2025. L'alimentation scolaire liée à la production locale est recommandée dans le rapport "Investir dans le développement" du projet Millénaire pour le développement qui le qualifie d'une intervention produisant des gains rapides et donne la recommandation suivante: "Il faudrait fournir des repas scolaires gratuits à tous les enfants, en utilisant pour cela des aliments produits localement".

2009 : Le Gouvernement du Brésil réforme le Programme national d'alimentation scolaire et demande que 30 % des vivres proviennent de petits exploitants agricoles.

Janvier 2016 : les Chefs d'État africains déclarent que « la stratégie d'alimentation scolaire liée à la production locale améliore l'éducation, stimule l'économie locale et les petites exploitations agricoles, et contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ».

1er mars 2016 : la première Journée africaine de l'alimentation scolaire est dédiée à l'alimentation scolaire liée à la production locale, afin de montrer que l'ASPL fait partie des stratégies déterminantes pour atteindre les Objectifs de développement durable.

9 septembre 2016 : la déclaration du Global Child Nutrition Forum à Yerevan déclare que « l'alimentation scolaire liée à la production locale doit être incluse dans les programmes prioritaires des gouvernements, qui devront veiller à ce que des budgets suffisants soient attribués, adaptés au contexte du pays et basés sur des études et analyses. » De nombreux autres communiqués du GCN Forum avaient auparavant déjà souligné l'importance de l'alimentation scolaire liée à la production locale.

Concept

Lier les écoles à la production locale n'est pas nécessairement une idée nouvelle. De nombreux pays ont mis au point différentes façons d'établir ce lien, en fonction du contexte, de la capacité des agriculteurs à approvisionner les écoles et des différents degrés de participation de la communauté.

Les programmes ASPL se différencient et innovent par rapport aux programmes d'alimentation scolaire classiques, par la manière dont ils placent les petits exploitants agricoles au premier rang des priorités, pour maximiser les avantages durables en termes de prix, d'opportunités de commercialisation, de rapports avec les marchés et d'accès aux actifs productifs, pour eux et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur. L'ASPL ne se limite pas strictement à l'achat pour les écoles de produits provenant de petits exploitants agricoles. Habituellement conçue pour atteindre des objectifs sensibles aux aspects de nutrition, elle prévoit également des interventions complémentaires bénéficiant les agriculteurs et la communauté.

L'ASPL constitue un modèle pluridimensionnel qui peut être mis en œuvre de diverses manières. Sa conception et sa portée diffèrent d'un pays à un autre. Elles dépendent du modèle utilisé pour lier les écoles à la production locale, du contexte et des objectifs visés. Afin d'harmoniser les différentes conceptualisations de l'ASPL et d'établir une compréhension commune en la matière, les partenaires participant à l'élaboration du Cadre de référence définissent l'ASPL comme suit :

L'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL) constitue un modèle de repas scolaires composés d'aliments sains, variés et nutritionnels, produits localement par de petits exploitants agricoles et proposés aux enfants des écoles.

Les notions de base de cette définition peuvent s'expliquer comme suit :

« **produits localement par de petits exploitants agricoles** » signifie que les programmes ASPL :

- maximisent les avantages pour les petits exploitants agricoles en créant un lien entre les écoles et la production locale ;
- renforcent les capacités des petits exploitants agricoles et des communautés ;
- promeuvent un sentiment d'appartenance au sein des communautés et des agriculteurs qui y participent.

« **aliments sains, variés et nutritionnels** » signifie que les programmes ASPL :

- promeuvent l'application de normes de qualité et de sécurité en matière de denrées fraîches et locales ;
- favorisent la diversification alimentaire et des cultures, ainsi que des habitudes alimentaires saines ;
- promeuvent l'éducation alimentaire et nutritionnelle, y compris le changement de comportement.

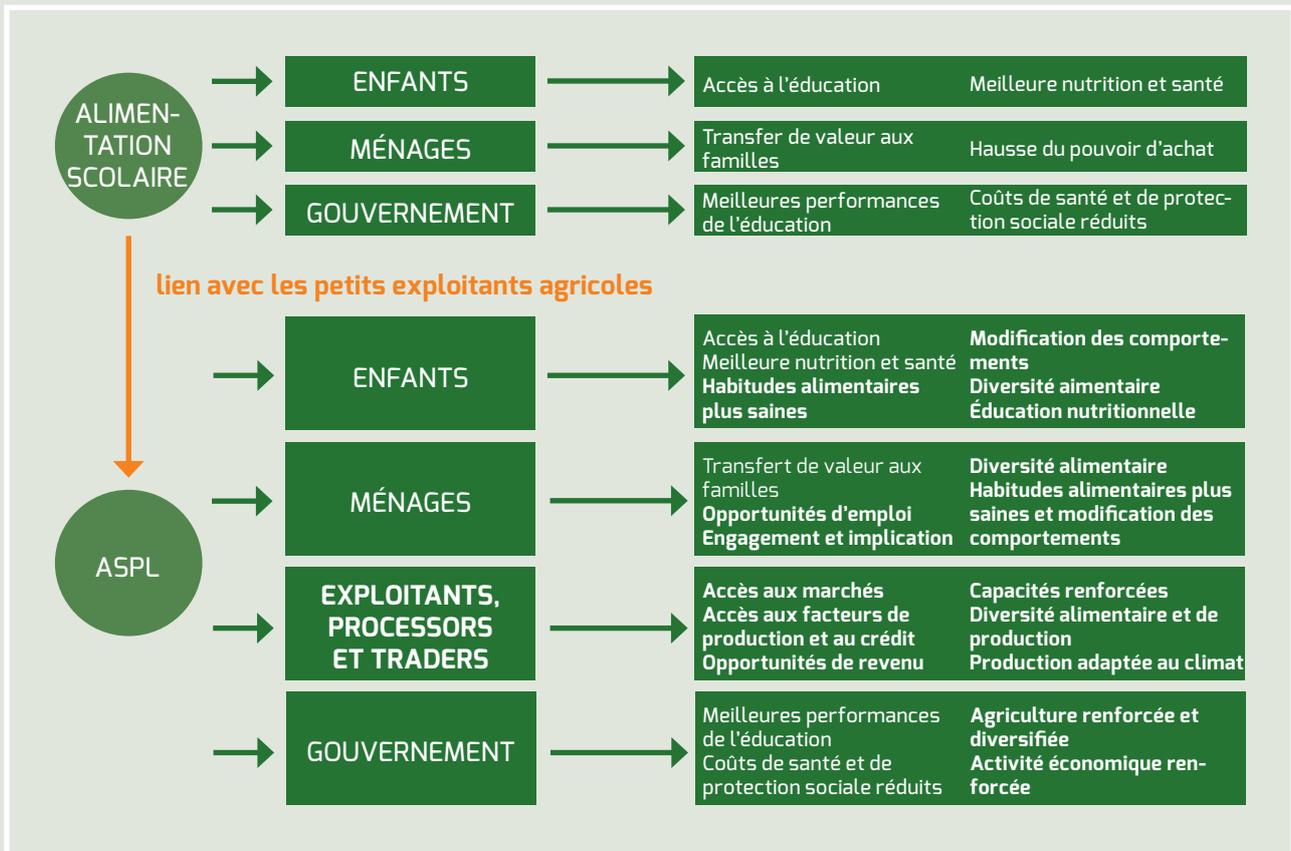
Même si seule une partie de la nourriture est achetée localement auprès de petits exploitants agricoles, un programme d'alimentation scolaire peut être considéré comme « lié à la production locale » si les achats locaux sont destinés à soutenir et dynamiser le marché agricole et de l'alimentation locale, et si ces objectifs sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Exemple : Programa Nacional de Alimentação Escolar (PNAE) au Brésil

Au Brésil, le Programa Nacional de Alimentação Escolar (PNAE) achète 30 % des aliments nutritifs destinés à la préparation des repas scolaires, auprès de petits exploitants locaux. Le programme, dont ont bénéficié 41,5 millions d'enfants en 2015, fait partie du programme Faim Zéro et de la Constitution nationale du pays. La politique inclusive et des procédures d'approvisionnement respectueuses des petits exploitants agricoles facilitant leur participation font partie des facteurs déterminants de réussite du programme PNAE, au même titre que la coordination solide des différents ministères (Éducation, Développement agricole, Développement social, Agriculture et Santé).

Bénéficiaires et avantages

Outre les avantages pédagogiques et nutritionnels classiques de l'alimentation scolaire, l'alimentation scolaire *liée à la production locale* présente des avantages *supplémentaires*, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les petits exploitants agricoles et les ménages.



Les programmes ASPL sont bien placés pour faire partie d'un ensemble complet d'interventions portant sur des besoins multiples, tels que les identifient les gouvernements nationaux. Ils peuvent aussi être intégrés aux stratégies nationales de lutte contre la faim, la pauvreté et la malnutrition, améliorer la santé et les comportements positifs en la matière. C'est la raison pour laquelle les gouvernements investissent de plus en plus dans les programmes ASPL, considérés comme faisant partie d'une stratégie visant à associer des avantages pour l'éducation, la santé, la nutrition et l'agriculture, mais aussi pour la productivité économique, agricole et le bien-être intergénérationnel.

Les avantages potentiels découlant des programmes ASPL sont maximisés lorsque ces programmes sont conçus comme des interventions multisectorielles et intégrés à des systèmes de protection sociale nationaux.

MODULE 2 – Planification des programmes ASPL

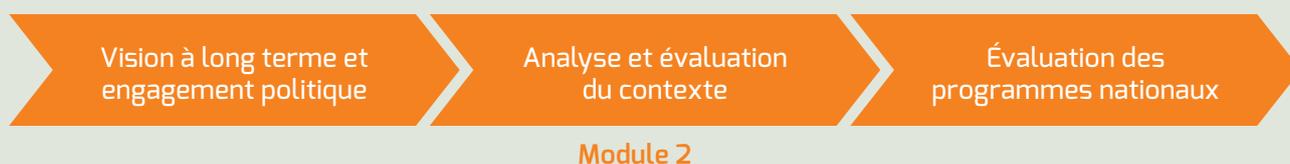
Chaque programme ASPL doit être spécifique au contexte, afin d'être adapté aux besoins de la population et aux capacités du gouvernement. C'est la raison pour laquelle la conception d'un programme ASPL implique un processus analytique complexe mais structuré.

La planification et la conception d'un programme ASPL devraient commencer par l'analyse et l'évaluation du contexte général et des politiques et programmes pertinents existants. Pour parvenir à ce diagnostic complet, **un dialogue national avec de multiples parties prenantes** est nécessaire et critique pour le succès et la pérennité d'un programme ASPL, comme pour tout autre programme favorable aux pauvres.

De fait, un dialogue national pour l'ASPL peut mener à un consensus de la population, de la société civile, du secteur privé et du gouvernement sur la pertinence et la vision, les buts et objectifs, les impacts, la faisabilité du programme et sur les investissements requis et les actions à entreprendre pour sa mise en œuvre, le renforcement continu et la durabilité.

L'efficacité du dialogue national dépend des conditions suivantes :

- **vision à long terme et engagement politique** – en définissant les améliorations générales et à long terme que les parties prenantes et en particulier, le gouvernement, souhaitent instaurer grâce à l'ASPL ;
- **analyse et évaluation du contexte adéquates et précises** – en étudiant le potentiel de l'ASPL dans le pays visé, en appréhendant les contextes différents existant par rapport aux aspects de l'éducation, de l'agriculture et du commerce, de la nutrition, de la santé, de la dimension genre, de la protection sociale et de l'alimentation scolaire dans le pays concerné et la manière dont il peut étayer la vision ;



Définition de la vision à long terme et engagement politique

La vision et l'engagement politique sont essentiels pour faire en sorte qu'un programme ASPL puisse être développé et mis en œuvre, afin d'aboutir à l'amélioration à long terme visée par le gouvernement.

Les gouvernements façonnent leur vision et leur engagement politique vis-à-vis d'un programme, sur la base d'évidences tangibles et de multiples bénéfices, avec la certitude de sa « faisabilité ». Ils obtiennent ces évidences en recueillant et en échangeant informations, expériences et bonnes pratiques. L'un des principaux mécanismes d'obtention de ces évidences est la **coopération Sud-Sud et triangulaire**, qui facilite le partage des connaissances et de l'expérience, contribue au renforcement des capacités du pays et amorce un dialogue national aux échelons politiques et techniques.

La coopération Sud-Sud et triangulaire (SSTC) a joué un rôle majeur dans la promotion de la mise en place de programmes ASPL à travers le monde. Il s'agit d'un des principaux moyens de partage des données, des connaissances et des informations sur ce type de programmes en créant différents réseaux régionaux et en favorisant une nouvelle collaboration bilatérale entre les pays ayant de l'expérience et de l'intérêt pour les programmes ASPL respectivement.

La coopération Sud-Sud renforce également le leadership et l'appropriation par les gouvernements des processus de renforcement des capacités. L'expérience des avantages tangibles de l'ASPL peut favoriser l'engagement politique et constituer un point d'entrée pour l'assistance au renforcement des politiques d'alimentation scolaire.

Analyse du contexte et évaluations du programme national

Une bonne compréhension du contexte est essentielle pour assurer le succès et la durabilité d'un programme quel qu'il soit, mais surtout et étant donné le caractère intersectoriel d'un programme ASPL. Elle aide à identifier d'une part le potentiel de renforcement du programme ASPL pour atteindre un nombre plus important de bénéficiaires vulnérables ainsi que les opportunités et risques associés. C'est la raison pour laquelle la conception et la mise en œuvre d'un programme ASPL doivent être basées sur une analyse de contexte complète et des évaluations approfondies du programme national d'alimentation scolaire.

Analyse du contexte

L'analyse globale du contexte aide à établir ou faire le point sur les objectifs et le ciblage du programme ASPL. Elle se compose des éléments suivants :

- une évaluation des besoins de la population vulnérable, basée sur la sécurité alimentaire, l'éducation, la nutrition, la santé, la pauvreté économique, la création d'emplois, la cohésion et la protection sociale ;
- une revue visant à déterminer dans quelle mesure les programmes existants traitent ces besoins ;
- un examen du potentiel de production existant de l'agriculture locale et des chaînes de valeur impliquant les petits exploitants agricoles.

La phase d'analyse de contexte peut exploiter les données primaires et secondaires de différents ministères pertinents, d'agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes, ainsi que des instituts de recherche.

Évaluations du programme national

L'analyse de contexte peut être complétée par une évaluation du programme national d'alimentation scolaire existant, afin d'en comprendre l'efficacité et la capacité opérationnelle, ainsi que son alignement sur le contexte et les résultats escomptés par le gouvernement.

Un grand nombre de pays appliquent la méthodologie Systems Approach for Better Education Results – School Feeding (SABER-SF - approche systémique pour de meilleurs résultats éducatifs – alimentation scolaire) pour évaluer les programmes nationaux d'alimentation scolaire existants. La méthodologie SABER-SF évalue cinq dimensions des capacités opérationnelles et des systèmes existants afin d'identifier les opportunités offertes et les défis posés par l'ASPL :

- cadre politique et légal national ;
- capacité financière et financement stable ;
- capacité institutionnelle pour la mise en œuvre et la coordination ;
- conception et mise en œuvre ;
- participation de la communauté.

Cette évaluation globale devrait être complétée par d'autres évaluations détaillées réalisées dans des domaines spécifiques, dans le but de mieux comprendre les défis qui se présentent et d'examiner les options qui permettront de les relever.

Ces autres évaluations du programme national pourraient notamment porter sur les aspects suivants :

- évaluation des chaînes d'approvisionnement et chaînes de valeur pertinentes ;
- rapports coût-efficacité et coût-efficacité, impacts sur l'économie locale inclus ;
- synergies existantes et potentielles avec les programmes de protection sociale et de développement ;
- système de suivi et d'évaluation du programme.

Afin d'ajuster et de réaligner continuellement les différents buts, objectifs, actions et budgets associés à la mise en œuvre du programme national, le dialogue national devrait être un processus itératif, soutenu par un système robuste de suivi et d'évaluation et des diagnostics SABER-SF réguliers.

Il est nécessaire de souligner que le développement et l'adaptation récurrente d'un programme ASPL est un processus itératif: le programme devrait être revu et, si nécessaire, révisé, régulièrement en se basant sur différentes évaluations, afin d'optimiser les performances et la durabilité des programmes.

MODULE 3 – Conception et Mise en œuvre des programmes ASPL

Le dialogue national pose la base de la conception et de la mise en œuvre du ASPL et traduit la vision en un plan fondé sur des données probantes avec un ensemble concret d'actions cohérentes avec les objectifs nationaux et les objectifs du programme. Il sert à la construction de la politique et des cadres légaux, la planification de la composition alimentaire et nutritionnelle des repas scolaires, la conception du lien entre les écoles et les petits exploitants agricoles, et l'identification des modèles d'approvisionnement et de distribution des repas.



Module 3

Cadre de mise en œuvre fondé sur les données factuelles

La vision, l'engagement politique des autorités nationales et les évidences extraites de l'analyse de contexte et des différentes évaluations spécifiques se traduisent en un cadre composé d'une série de mesures concrètes, d'objectifs et d'actions chiffrées en adéquation avec les objectifs nationaux et les résultats escomptés du programme ASPL. Ce plan factuel servira de fondation à la phase opérationnelle du programme.

En termes d'assurance qualité, la mise en œuvre du plan stratégique contient un ensemble de buts, d'objectifs et d'actions chiffrées :

- réactifs face aux besoins de la population ;
- faisables en termes de capacité et de ressources ;
- alignés sur les orientations politiques du programme de protection sociale existant et d'autres plans de secteur pertinents, surtout dans le domaine de l'agriculture ;
- dirigés dès le début par un comité interministériel représentant les différents ministères et autres parties prenantes au programme, afin d'assurer la continuité et l'appropriation nationale de cette approche mais aussi d'atténuer les risques associés au renouvellement du personnel.

Afin d'obtenir le soutien des partenaires, ce plan de mise en œuvre factuel doit s'accompagner d'un plan d'assistance technique identifiant les partenaires clés, ainsi que leur rôle dans le processus.

Politique et cadre légal

Le programme ASPL doit être fondé sur une politique claire ; celle-ci détermine le cadre de conception des programmes ASPL et garantit leur cohérence par rapport aux objectifs identifiés lors du dialogue national. Si elle fait défaut, le dialogue national et la coopération Sud-Sud et triangulaire peuvent servir de base à la formulation d'une politique améliorée, plus adéquate.

Étant donné le caractère multisectoriel des programmes ASPL, une politique adéquate doit couvrir les éléments programmatiques se rapportant à l'éducation, à la nutrition et à la santé, au développement agricole, à l'accès aux marchés et aux marchés publics. Les gouvernements peuvent établir une politique dédiée aux ASPL, adapter les politiques existantes en matière d'alimentation scolaire ou de protection sociale, ou définir un système de politiques et lois interdépendantes pour couvrir les différents aspects programmatiques. Dans de nombreux pays, le développement d'un programme ASPL crée une opportunité pour développer une politique de santé et nutrition à l'école plus complète. Cela étant et quelle que soit l'approche spécifique, la politique ASPL doit être intégrée et liée aux politiques existantes relatives à l'agriculture, aux systèmes alimentaires, à la nutrition et à la santé, entre autres.

L'expérience de différents pays révèle que pour obtenir des résultats et assurer la durabilité des programmes, le gouvernement doit aligner la politique et l'étayer d'un **cadre légal** national. Le cadre légal de l'ASPL doit être intégré aux cadres légaux existants : réglementation relative aux achats de petits exploitants agricoles, publics ou non ; définitions nationales ou sectorielles de l'« exploitant familial » ou du « petit exploitant agricole » utiles au ciblage ; réglementation régissant les organisations de producteurs ; réglementation en matière de santé et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; droit et exécution des contrats ; législation relative au régime foncier et fiscal. Ces cadres légaux ne sont pas toujours en place ou favorables au développement de la vision ASPL. Des réformes peuvent s'avérer nécessaires pour l'aligner sur la politique ASPL et le cadre légal.

Financement et ressources stables

Les gouvernements devraient chercher à garantir un **financement stable** pour assurer une mise en œuvre fiable et efficace du programme, ainsi que sa durabilité à long terme. La politique ASPL ou son cadre de mise en œuvre doivent aussi réguler le mouvement et la gestion des fonds. Les programmes ASPL doivent suivre une ligne budgétaire stable et spécialement dédiée ; les décaissements doivent intervenir à temps et à tous les niveaux (national, district et/ou école). La coordination de l'utilisation du budget par les différents ministères pertinents (Éducation, Agriculture, Santé, Commerce, etc.) et acteurs du programme est essentielle, pour garantir l'efficacité et l'efficience de l'intervention.

Coordination et Capacité

Un **ancrage institutionnel du comité chargé de la coordination** des programmes ASPL et des rôles des différents ministères (Éducation, Protection sociale, Santé, Agriculture, etc.), ainsi que des parties prenantes aux ASPL, doit aussi être défini. Une bonne pratique consisterait à créer une entité ou une unité missionnée pour et responsable de la mise en œuvre et de la coordination des programmes ASPL. En fait, les programmes ASPL nécessitent différents niveaux de coordination avec d'autres ministères, comme ceux de l'Agriculture, de la Santé ou du Commerce, et avec les autorités locales, les districts, les municipalités, les écoles, les communautés et les petits exploitants agricoles.

Chacun d'entre eux joue un rôle important dans l'approvisionnement, la gestion de trésorerie, le contrôle de la qualité et de la sécurité alimentaire, l'éducation, la gestion des enseignants, etc.

La collaboration de plusieurs acteurs institutionnels peut permettre de mettre à disposition des moyens essentiels à différents niveaux de la mise en œuvre depuis les producteurs jusqu'aux écoles avec le soutien des communautés locales et de tous les acteurs de la chaîne de valeur, tant au stade de la planification qu'à celui de l'implémentation, pour assurer le succès et la soutenabilité des programmes scolaire liée à la production locale. En fonction du contexte et des objectifs des gouvernements, les efforts nécessaires diffèrent et peuvent changer, au fur et à mesure de l'évolution de ces activités. Cela étant, les efforts visant à garantir la capacité suffisante des autorités locales, des communautés, des écoles et des agriculteurs doivent toujours être inclus dans le cadre de la politique de l'ASPL et dans la conception du programme.

Interventions sensibles à la Nutrition

Dans la mesure où les programmes ASPL utilisent des produits frais et locaux, ils présentent des avantages nutritionnels complémentaires, favorisent la diversification de l'alimentation et les habitudes alimentaires saines, améliorent les capacités des acteurs impliqués et peuvent contribuer à la mise en place d'une infrastructure locale, le long de la chaîne d'approvisionnement et dans les écoles.

Les programmes d'alimentation scolaire peuvent présenter pour les enfants des **avantages nutritionnels**, qui eux-mêmes peuvent avoir un impact positif sur leur croissance et leur développement cognitif. Pour produire ces avantages nutritionnels, les menus des programmes ASPL doivent être élaborés de façon à tenir compte (a) des normes nutritionnelles nationales pour un apport alimentaire adapté et basé sur les recommandations

nutritionnelles, (b) des besoins nutritionnels adaptés à l'âge, au sexe et à la situation géographique des enfants scolarisés, (c) de la disponibilité des aliments locaux et (d) des habitudes culturelles et sociales des groupes ciblés. De nombreux gouvernements ont identifié des déficits sur le plan nutritionnel et alimentaire au sein de leur pays et ont défini des priorités nutritionnelles nationales.

Idéalement, l'ASPL est complétée par des interventions sanitaires visant les questions relatives à la salubrité de l'eau, aux infrastructures et produits appropriés en fonction de l'âge et du sexe, aux mesures d'hygiène avec le lavage de main au savon, et le déparasitage. Non seulement ces interventions complémentaires ont un rapport direct avec le milieu scolaire, mais elles permettent également de sensibiliser les familles et les communautés ainsi que d'améliorer leurs conditions. Cet aspect est important car les parasites intestinaux et autres maladies liés à la salubrité de l'eau se propagent plus facilement par les enfants en âge d'aller à l'école. Ces interventions répondent à des problématiques qui ont des conséquences directes sur la nutrition. Par conséquent, un programme ASPL devrait être conçu dans le cadre d'une coordination solide avec le secteur national de la santé et les secteurs de la salubrité de l'eau afin de tirer pleinement parti des opportunités nutritionnelles que présente un milieu d'alimentation favorable dans les écoles.

La planification des repas est indissociable de la mise en œuvre d'un programme ASPL, quel qu'il soit. L'élaboration d'un panier alimentaire susceptible de répondre aux impératifs nutritionnels des écoliers, d'une part, et tenant compte de la disponibilité, du caractère saisonnier, des quantités, de la qualité et du rapport coût-efficacité des produits locaux, d'autre part, est essentielle. Les gouvernements disposent de plusieurs outils, comme *NutVal*, le *School Meals Planner*, le *Cost of Diet* ou *Fill the Nutrient gap* que les gouvernements peuvent utiliser pour définir les rations en fonction des impératifs nutritionnels des bénéficiaires. Ces outils peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs nutritionnels, lorsque les menus changent en fonction de la disponibilité des denrées locales. Bien conçus, les processus de planification des repas peuvent enrichir les effets directs des programmes de diverses manières.

Les programmes ASPL peuvent aussi améliorer la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** des communautés. La demande structurelle des écoles relative à un panier alimentaire varié, complété par un soutien suffisant auprès des petits exploitants agricoles et des chaînes de valeur locales, peut stimuler la diversification de la production agricole, augmenter la biodiversité, améliorer les revenus et la résilience des agriculteurs, réduire les pertes post-récoltes, et au final, renforcer le système alimentaire aux niveaux locaux, contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les programmes d'alimentation scolaire peuvent intégrer un composant **d'éducation alimentaire et nutritionnelle** afin de promouvoir des habitudes alimentaires saines. Il a été démontré que l'éducation alimentaire et nutritionnelle a un impact positif sur les taux de micronutriments des enfants et peut contribuer à la prévention de l'obésité. Dans beaucoup de communautés, les écoles sont les seuls endroits où les enfants peuvent acquérir des notions sur la nourriture et les bienfaits des habitudes alimentaires saines. Dans ces cas, les menus scolaires, l'apprentissage en classe, les activités pratiques dans les jardins scolaires ou la préparation de repas, ainsi que la participation active des familles et de la communauté, peuvent mener à l'adoption d'habitudes alimentaires adaptées et d'un comportement positif à l'égard de la diversification alimentaire.

Le recours à des produits frais et de provenance locale, exige également que les interventions **renforcent les capacités** de gestion, transport, stockage et utilisation correctes et en toute sécurité des produits des écoles, des agriculteurs et des autres parties prenantes des chaînes d'approvisionnement, afin de garantir une alimentation sûre, saine et nutritive aux enfants ciblés.

Exemple : menus nutritifs en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a compilé une série de menus basés sur des produits de provenance locale. Elle propose 29 menus nutritifs qui respectent les habitudes alimentaires des communautés et contribuent à au moins 40 % de l'apport en protéine et énergie et aux autres besoins nutritionnels des enfants scolarisés. La compilation sert également de référence, dont le but est d'informer et de former les parties prenantes des cantines scolaires à la nutrition et à l'hygiène alimentaire.

Lien avec la production locale et les petits exploitants agricoles

Les notions importantes à intégrer à la conception et à la mise en œuvre d'un programme ASPL sont : comment lier la production locale aux écoles de manière à ce que cela bénéficie même aux plus petits agriculteurs locaux ; comment sélectionner les modalités d'approvisionnement qui conviennent le mieux ; le programme peut-il ou doit-il être lié à des initiatives de développement agricole existantes ; la création de nouveaux programmes répondrait-elle à un besoin ou dispose-t-on de la capacité pour les créer ?

De nombreux gouvernements ont lancé des programmes ASPL au moyen de **programmes pilotes**, pour recueillir des informations auprès des différentes parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement. En fonction des résultats du programme pilote, le programme définitif peut alors être réalisé sur mesure, en tenant compte des besoins des agriculteurs, des écoles et des communautés. Les synergies avec les programmes d'agriculture existants enrichissent les avantages de l'intervention et en font une démarche plus efficace. Cette approche progressive limite les problèmes de mise en œuvre, réduit les coûts et les risques, définit les trajectoires au moment du déploiement du programme à grande échelle et optimise les avantages potentiels pour tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Le ciblage des petits exploitants agricoles est un processus complexe qui dépend de la définition spécifique de « petit exploitant agricole » ou d'« exploitant familial ». En outre, ces catégories particulièrement hétérogènes varient d'un pays à l'autre. Toutefois, les critères suivants sont communément utilisés pour définir l'exploitant familial : (i) zone de culture ; (ii) gestion du ménage et (iii) revenus. Le ciblage doit se baser sur l'analyse de contexte et les évaluations, pour veiller à ce que toutes les dimensions soient couvertes et à ce que le programme atteigne les objectifs visés. Le programme ASPL doit cibler les petits exploitants agricoles déjà capables d'approvisionner les écoles, sans pour autant négliger de déterminer quels agriculteurs sont susceptibles de produire des surplus commercialisables et doivent par conséquent bénéficier d'un soutien, sous forme d'activités de renforcement des capacités.

Étant donné que les programmes ASPL visent le développement des marchés et des économies locaux à long terme, il est impératif de ne pas compter exclusivement sur les agriculteurs disposant d'un surplus de production et d'inclure également les agriculteurs présentant un potentiel de production. Les agriculteurs qui ne disposent actuellement que d'une capacité limitée doivent être soutenus par des interventions ciblées, conçues pour libérer leur potentiel. C'est la raison pour laquelle les programmes ASPL incluent habituellement des **interventions complémentaires** ou sont liés à des **interventions de développement agricole et rural**, dont le but est de combler les lacunes et faiblesses du système alimentaire et de soutenir les petits exploitants agricoles.

Ces interventions peuvent avoir pour but :

- de construire des liens avec les interventions sectorielles pour traiter les faiblesses structurelles du système alimentaire, en favorisant l'accès des agriculteurs aux intrants, crédits, terres et au marché formel ;
- de partager les connaissances et innovations, notamment dans les domaines de l'agriculture, mais aussi des techniques et technologies de transformation ;
- d'augmenter les capacités d'infrastructure et d'encadrement des agriculteurs et de leurs organisations dans les domaines de la production, du stockage après récolte, de la gestion et de l'approvisionnement des aliments ;
- d'amorcer un changement social et comportemental en faveur de l'équité sociale entre les genres ou de l'adoption de pratiques de production climato-intelligentes ou sensibles aux aspects nutritionnels.

L'un des principaux objectifs des programmes ASPL est de faciliter et d'améliorer **l'accès des petits exploitants agricoles à un marché stable**. Étant donné son ampleur considérable et son caractère stable, la demande générée par les programmes ASPL peut encourager les petits exploitants agricoles à investir dans leur production agricole, à l'améliorer et à la diversifier, facteurs qui aboutissent à une amélioration de leurs moyens d'existence et à des revenus à la fois plus importants et plus réguliers. La demande stable des écoles, surtout lorsque les programmes ASPL sont intégrés au programme national d'alimentation scolaire, peut aboutir à un surcroît de productivité et à une plus grande sécurité alimentaire et sécurité des revenus.

Donner les moyens aux petits exploitants agricoles de satisfaire la demande en vivres générée par les programmes ASPL, c'est aussi faire en sorte que ces derniers puissent contribuer à l'effort de réduction de la pauvreté et de lutte contre la faim. Mais pour y arriver, les **procédures d'achat** doivent être inclusives et basées sur des modalités contractuelles et d'appel d'offres conçues pour faciliter les achats de vivres auprès des petits exploitants agricoles.

Dans les programmes ASPL, la modalité d'achat doit être conçue pour remplir deux objectifs :

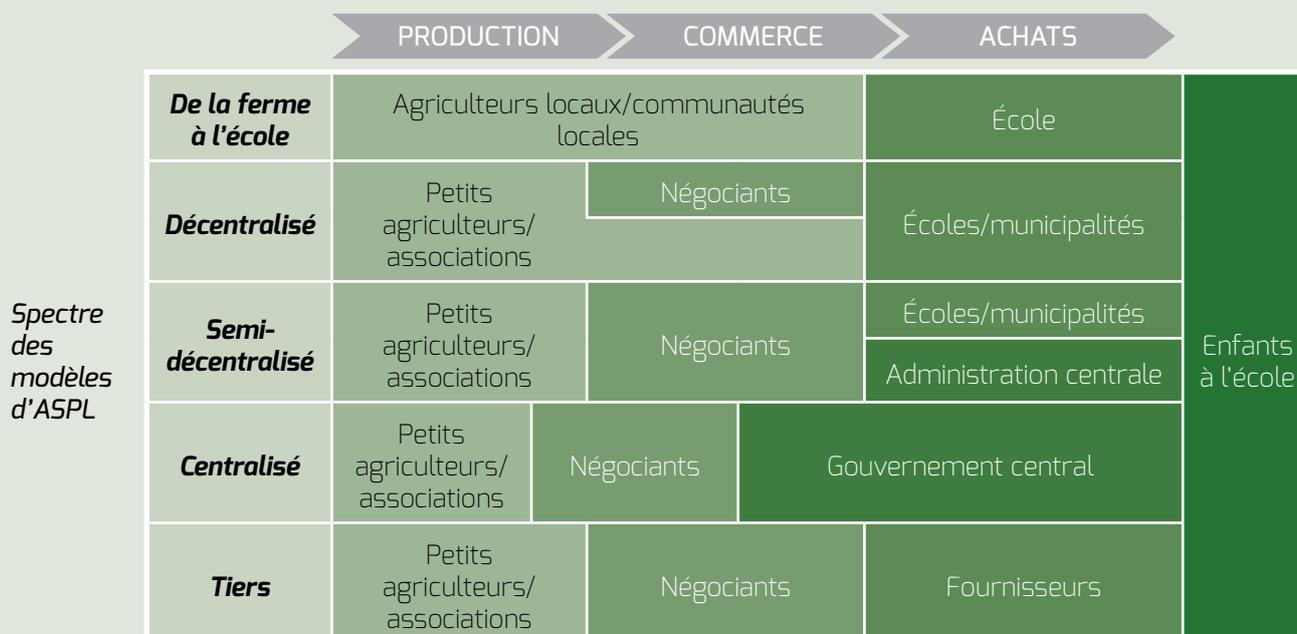
- garantir l'efficacité du programme : garantir aux écoles un approvisionnement stable, abordable et au bon moment en denrées diverses, sûres, saines et de qualité ;
- favoriser la participation des petits exploitants agricoles : réduire les obstacles qui empêchent les petits exploitants agricoles et leurs associations de participer à la procédure d'achat.

Non seulement la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'efficacité du processus d'achat doivent être garanties, mais la **qualité et la sécurité** des aliments livrés aux écoles doivent l'être également. Les pays ont leurs propres règles et procédures d'achat, dont les termes doivent se conformer aux normes internationales. Ces procédures sont valables dans le cadre d'achats auprès de petits exploitants agricoles, mais doivent néanmoins tenir compte des caractéristiques de l'approvisionnement par ces petits exploitants. Les agriculteurs, agrégateurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement doivent être formés aux meilleures pratiques de la manutention, du stockage et de la gestion sûre des aliments après récolte. Les programmes ASPL, à l'instar de n'importe quel autre programme d'alimentation scolaire, demandent également une **infrastructure** de transport et de stockage des aliments, mais aussi de préparation des repas en respectant les règles d'hygiène, pour garantir la qualité des denrées, leur sécurité et leur livraison à temps aux écoles.



Modèles ASPL

Les programmes ASPL peuvent être mis en œuvre de diverses façons. Aucun modèle n'est valable pour tous les contextes. Les pays ont élaboré leurs propres modèles, sur la base de leurs propres contextes et objectifs. Un pays peut même disposer de plusieurs modèles coexistants. L'identification du modèle qui convient le mieux à la situation du pays, doit tenir compte du fait que chaque modèle présente des avantages et s'accompagne nécessairement de compromis en termes d'avantages pour les agriculteurs, les écoles et les enfants, mais aussi de qualité alimentaire et de coût-efficacité et coût-efficacité. En règle générale, il existe deux options principales – **les modèles centralisés et décentralisés**, sachant toutefois que de nombreuses variations sont possibles.



Selon le contexte et les objectifs des programmes ASPL, les gouvernements peuvent proposer des **transferts de type monétaire** aux ménages des enfants scolarisés ciblés par les programmes ou aux institutions responsables de l'achat et de la préparation des repas, sachant que ces transferts peuvent donner davantage d'options aux bénéficiaires, tout en améliorant la flexibilité et le rapport coût-efficacité des programmes. Les transferts de type monétaire obligent à faire appel à des prestataires de services financiers fiables, capables de garantir l'efficacité des transferts, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de l'obligation de rendre des comptes, et des informations en retour sur la responsabilisation et la transparence.

MODULE 4 – Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports fiables et au bon moment sont essentiels pour garantir l'efficacité, l'efficacités et la durabilité d'un programme. En particulier, de bons mécanismes de suivi et d'établissement de rapports permettent de garantir :

- la responsabilité effective afférente à l'utilisation des ressources ;
- l'assimilation opportune des données permettant de prendre des décisions administratives réfléchies et ciblées, propices à l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficacités du programme ;
- les preuves des accomplissements, servant de base à la mobilisation positive de ressources durables.

Et surtout, le suivi et le monitoring cohérents sur les indicateurs pertinents sont la base des évaluations approfondies et régulières.

Dans la mesure où les programmes ASPL sont des **programmes transversaux ciblant des objectifs multiples** à court, moyen et long termes, il est important de développer un système de suivi capable de saisir et mesurer les différents objectifs des programmes.

Un programme ASPL associe habituellement les objectifs d'un programme classique d'alimentation scolaire (p. ex. effets directs sur l'éducation ou les filets de sécurité sociale), à des objectifs complémentaires liés à des aspects de la production locale (p. ex. accès et participation des petits exploitants agricoles à un marché stable, nutrition). Cela étant, chaque pays peut décider de réviser le système existant de suivi et évaluation afin d'en intégrer tous les éléments ou d'en élaborer un nouveau, séparé, pour ne saisir que les nouveaux aspects des programmes ASPL. Dans les programmes ASPL, la participation de la communauté crée des opportunités et des défis supplémentaires. Un suivi approprié par les communautés locales est nécessaire, afin de veiller à ce que les normes et réglementations soient respectées et de permettre au gouvernement central de surveiller la situation sur l'ensemble du territoire. Les communautés locales doivent également connaître tous les aspects du plan du programme, et être tenu au courant du plan formel de suivi et des rapports de performance à l'encontre des plans. Mettre les membres de la communauté en position d'effectuer le suivi du projet doit être accompagné de mesures permettant la protection de ceux qui signalent des problèmes et assurant un suivi adéquat afin d'enquêter et résoudre ces problèmes.

À des intervalles réguliers, une évaluation de programme approfondie doit analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacités et la durabilité du programme. Ces évaluations doivent utiliser les rapports de suivi existants produits dans le cadre du programme, recouper leurs conclusions par rapport aux informations complémentaires collectées à l'occasion des visites sur site, des entretiens d'informateurs clés aux niveaux des écoles, de la communauté et de l'administration, ainsi que des concertations des partenaires concernés. Toute évaluation doit s'efforcer d'analyser les progrès constatés, dans le but de formuler des recommandations concrètes et constructives pour la conception, l'intégration et la mise en œuvre ultérieures des programmes.

Un programme ASPL doit s'assurer de la disponibilité de ressources suffisantes pour garantir au niveau local et national la fiabilité, la qualité et le caractère opportun du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation.

Afin d'augmenter la fiabilité et la ponctualité du suivi et de l'établissement des rapports, les gouvernements doivent envisager de recourir aux systèmes modernes de gestion des données et de l'information, pour éviter les chaînes de reporting inefficaces, ou la saisie et l'agrégation manuelles et répétées des données. Ces systèmes, qui sont de plus en plus abordables et techniquement réalisables, facilitent la collecte, l'analyse et l'établissement de rapports en temps utile.

Le Cadre de référence fournit une liste des **outcomes, outputs et indicateurs suggérés** pour les programmes ASPL. Il s'agit d'une liste non-exhaustive et chaque programme peut présenter ses propres éléments. Les deux **résultats** principaux en ce qui concerne la partie production locale des programmes sont les suivants:

- Participation accrue des petits agriculteurs avec des produits de qualité et diversifiés
- Accès des écoliers aux aliments frais et diversifiés

Le tableau ci-dessous propose une liste d'effets directs possibles et d'indicateurs connexes valables pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ASPL. Chaque résultat peut avoir ses propres indicateurs. Cependant, des indicateurs de normes minimales devraient être utilisés tels que:

Résultats et indicateurs d'effet direct	Produits	Indicateurs de produits
Résultat : participation accrue au marché des petits exploitants agricoles producteurs de produits de qualité et diversifiés.		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume et valeur des ventes des petits exploitants agricoles aux acheteurs officiels. ▪ Nombre d'agriculteurs ayant vendu des produits aux acheteurs officiels. ▪ Diversité des cultures et du bétail produits. 	Les écoles incluent les produits de petits exploitants agricoles dans leurs menus.	<p>Nombre d'écoles ayant inclus les produits de petits exploitants agricoles dans leurs menus.</p> <p>Nombre de garçons et de filles consommant des aliments de produits de petits exploitants agricoles par le biais du programme.</p> <p>Quantité d'aliments provenant de petits exploitants agricoles par le biais de l'alimentation scolaire.</p>
	Les petits exploitants agricoles, femmes incluses, sont soutenus pour produire un surplus alimentaire de qualité, pouvant être acheté pour les programmes d'alimentation scolaire.	Nombre d'agriculteurs (décomposés par sexe ou chef de famille) ayant bénéficié d'un soutien visant à les aider à augmenter et diversifier leur production, tout en améliorant leur productivité.
Résultat : accès des écoliers à une alimentation fraîche et variée.		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Score de diversité du régime alimentaire des enfants bénéficiaires de l'alimentation scolaire. ▪ Score de consommation alimentaire des enfants bénéficiaires de l'alimentation scolaire. 	Enfants d'âge scolaire bénéficiaires de l'alimentation scolaire.	<p>Nombre de filles et de garçons des tranches d'âges pertinentes bénéficiaires de l'alimentation scolaire.</p> <p>Quantité de vivres composant un repas scolaire moyen, par groupe d'aliments (réel contre prévu).</p> <p>Macro et micronutriments fournis par un repas scolaire moyen, exprimés sous forme de pourcentages des besoins journaliers des enfants des tranches d'âges respectives (réels contre prévus).</p>

Tool Kit

Le Cadre de référence sera complété par une collection d'outils de planification et d'outils d'évaluation des organisations impliquées dans le partenariat.

Voie à suivre : mettre à échelle l'Alimentation Scolaire liée à la Production Locale

Dans un contexte marqué par des efforts collectifs dirigés vers les objectifs multiples de l'Agenda 2030, les programmes ASPL peuvent constituer une contribution majeure à la réussite des ODD pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation et la santé ainsi que l'agriculture.

De nombreuses approches innovantes ont été validées dans des contextes variés, à tous les niveaux du cycle de programmation et de mise en œuvre. Toutefois, plusieurs de ces expériences ont été confrontées à des difficultés en termes de durabilité, ainsi que des obstacles financiers, institutionnels et technologiques qui ont limité leur réplication et leur élargissement. Par ailleurs, de nombreux exemples de bonnes pratiques en ASPL ont été documentés, mais ces connaissances restent à être exploitées pour permettre un impact à échelle, et atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Ainsi, il est nécessaire d'adopter une approche plus pro-active pour l'innovation et l'apprentissage afin de mettre à échelle les programmes ASPL existants dont les résultats sont positifs. Selon les pays, une approche systématique peut être nécessaire afin de surmonter un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles : comment soutenir et optimiser la mise en œuvre de programmes ASPL déjà mis à échelle ? Comment réussir de manière durable le déploiement d'un pilote ASPL à une plus grande échelle ? Enfin et surtout, comment développer un nouveau concept ASPL de telle sorte que sa mise en œuvre permette une mise à échelle ?

Pour répondre à ces questions, le Cadre de référence ASPL vise à encourager le développement d'une communauté de pratiques, afin de soutenir la réplication, l'adaptation et l'élargissement des modèles ASPL les plus concluants.

À cet effet, il est nécessaire de parvenir à une compréhension commune de ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi, ainsi qu'à une vision claire des objectifs d'échelle en nombre de petits exploitants et organisations agricoles impliquées et/ou d'enfants bénéficiant du programme. Non moins importante est la compréhension des forces en présence, obstacles et incitations.

Les quatre modules du Cadre de référence ASPL constituent un socle commun pour la mise à échelle des programmes ASPL et fournissent des ressources pour la mise en place de partenariats d'investissement, d'assistance technique, de dialogue institutionnel et d'apprentissage au niveau local, national et international.





L'alimentation scolaire liée à la production locale

Cadre de référence

Synopsis - mars 2017

Pour de plus amples détails et commentaires :

World Food Programme
Safety Nets and Social Protection Unit
Via Cesare Giulio Viola, 68
00148 Rome
Italie
Adresse e-mail : socialprotection@wfp.org

Nous devons ce Cadre de référence au soutien généreux du Gouvernement du Canada, sans lequel son élaboration n'aurait pas été possible.



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada